



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3854

Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples, pour un montant total de 68 500 euros
- Exercice 2018

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

SEANCE DU 28 MAI 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2018/3854 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE LA PROMOTION DES DROITS DES FEMMES, DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES ET DES COUPLES, POUR UN MONTANT TOTAL DE 68 500 EUROS - EXERCICE 2018 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon s'investit depuis plusieurs années pour la promotion et l'amélioration des droits des femmes et l'égalité femmes-hommes, ces valeurs étant fondamentales pour la démocratie. La Ville de Lyon a ainsi signé, en 2012, la « Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale ».

Cependant, malgré de nombreux progrès, les femmes sont encore touchées par des inégalités économiques, politiques, culturelles, sociales particulières et inacceptables.

C'est pourquoi, la Ville de Lyon poursuit son engagement pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et a initié deux Plans d'action successifs en 2012 et en 2016 intitulés « Cultivons l'égalité femmes-hommes à Lyon ».

La Ville de Lyon apporte également son soutien à des structures et à des associations qui se mobilisent pour la reconnaissance effective des droits des femmes, pour corriger des situations d'injustice et de discrimination, pour sensibiliser contre les stéréotypes ou les préjugés, s'efforçant ainsi d'améliorer la vie quotidienne des femmes, mais aussi des couples et des familles.

Je vous propose donc de soutenir différentes initiatives en apportant une participation financière, au titre de l'année 2018, pour la mise en œuvre des actions présentées dans le tableau suivant :

Structure Maître d'ouvrage	Action	Subvention 2017	Montant proposé en 2018
Femmes contre les Intégrismes 6 rue des Fantasques 69001 LYON	Actions de promotion de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans le cadre de la lutte contre les intégrismes et contre les violences et discriminations faites aux femmes (fonctionnement général de l'association).	1 500 €	1 500 €
	Diffusion du guide "Madame, vous avez des droits" et sensibilisation des publics.	1 100 €	800 €

Structure Maître d'ouvrage	Action	Subvention 2017	Montant proposé en 2018
Filactions 6 rue des Fantasques 69001 LYON	Organisation du Festival "Brisons le silence " à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 25 novembre. Actions de prévention et de sensibilisation contre les violences dans les relations amoureuses et conjugales en direction des jeunes et du grand public (fonctionnement général de l'association).	7 500 €	7 500 €
Association H/F Village Sutter 10 rue de Vauzelles 69001 LYON	Mobilisation des acteurs-trices culturels pour l'égalité femmes-hommes dans les arts et la culture (fonctionnement général de l'association).	1 500 €	1 500 €
Lalouma 78 montée de la Grande Côte 69001 LYON	Double dutch, les filles prennent leur place dans l'espace public : sensibilisations et démonstrations autour de cette pratique sportive de corde à sauter.		700 €
Confédération Syndicale des Familles de la Métropole de Lyon et du Rhône 276 rue Duguesclin 69003 LYON	Défense des intérêts généraux des associations de locataires et accompagnement des familles dans tous les domaines du quotidien : logement, consommation, santé, éducation, etc. (fonctionnement général de l'association).	7 500 €	7 500 €
LE MAS Mouvement d'Action Sociale 17 rue Crépet 69007 LYON	"La Clairière" (service Résidence) : hébergement en 3 logements temporaires Ville de Lyon et accompagnement de femmes victimes de violences conjugales en situation d'urgence, avec ou sans enfants.	9 500 €	9 500 €
VIFFIL - SOS Femmes 156 cours Tolstoï 69100 VILLEURBANNE	Permanences d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et suivi de femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales, dans les mairies des 3 ^e , 5 ^e , 8 ^e et 9 ^e arrondissements.	17 000 €	17 000 €
Mouvement Français pour le Planning Familial du Rhône 2 rue Lakanal 69100 VILLEURBANNE	Écoute, information et consultations pour la réduction des risques sexuels, la contraception, les interruptions volontaires de grossesse, les infections sexuellement transmissibles, les violences faites aux femmes. Sensibilisation et éducation à la vie affective et sexuelle, à l'égalité entre les sexes pour les jeunes et tout public (fonctionnement général de l'association).	16 500 €	16 500 €

Structure Maître d'ouvrage	Action	Subvention 2017	Montant proposé en 2018
Femmes Informations Juridiques Internationales Auvergne Rhône-Alpes FIJI 64 rue Paul Verlaine 69100 VILLEURBANNE	Sensibilisation aux droits et accompagnement juridique des femmes françaises et étrangères et de leurs familles confrontées aux différentes législations internationales du droit de la famille. Permanences juridiques pour le public et formation des professionnels (fonctionnement général de l'association).	6 000 €	6 000 €
TOTAL		68 100 €	68 500 €

Pour mémoire, le montant total des subventions allouées au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples, s'établit ainsi :

- au titre de l'année 2017 : 103 900 euros ;
- au titre de l'année 2018 : 1^{ère} tranche de 68 500 euros correspondant au présent rapport.

Vu le modèle type de convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission affaires sociales - solidarité - santé - droits des citoyens ;

Vu le rectificatif mis sur table :

« Dans l'EXPOSE DES MOTIFS, paragraphe 6 :

- **lire** : « Pour mémoire, le montant total des subventions allouées au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples, s'établit ainsi :

- au titre de l'année 2017 : 103 900 euros ;
- au titre de l'année 2018 : 1^{ère} tranche de 68 500 euros correspondant au présent rapport ».

- **au lieu de** : « Pour mémoire, le montant total des subventions allouées au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples, s'établit ainsi :

- au titre de l'année 2017 : 103 900 euros ;
- au titre de l'année 2018 : 68 500 euros (le présent rapport) » »

DELIBERE

1. Les subventions suivantes sont allouées aux structures ci-dessous, pour un montant total de 68 500 euros :

- Femmes contre les intégrismes : 2 300 € ;

- Filactions : 7 500 € ;
- Association H/F : 1 500 € ;
- Lalouma : 700 € ;
- Confédération syndicale des familles de la Métropole de Lyon et du Rhône :
7 500 € ;
- Le MAS : 9 500 € ;
- VIFFIL – SOS Femmes : 17 000 € ;
- Mouvement français pour le planning familial du Rhône : 16 500 € ;
- Femmes informations juridiques internationales Auvergne-Rhône-Alpes : 6 000 €.

2. Le modèle type de convention d'application devant être signée avec les associations pour lesquelles des conventions cadres ou mixtes ont déjà été signées antérieurement, est approuvé.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4. La dépense en résultant, soit 68 500 euros en fonctionnement, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours : ligne de crédit 41866, nature 6574, fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Thérèse RABATEL